

en état de péché mortel. Or, pendant que le curé se tourmentait pour arracher cette âme à la damnation, une pauvre femme qui était à toute extrémité, l'envoya prier de venir lui administrer les derniers sacrements. Le curé ne voulant pas abandonner ce riche, dont l'âme se trouvait dans un si pressant besoin, chargea un autre prêtre d'aller visiter la villa-geoise. Celui-ci prend le saint ciboire et court. Il arrive à la chaumière et ne trouve ni meubles précieux, ni domestiques, car la malade était indigente et n'avait pour lit qu'un peu de paille ; mais cette pauvre habitation était éclairée d'une grande lumière, et la mère de Dieu, assise au chevet de la moribonde, essuyait les sueurs de son front avec son mouchoir. Le prêtre voyant Marie, n'osait entrer ; mais la Ste. Vierge lui fit signe d'approcher ; elle-même prit un escabeau et le fit asseoir près de sa servante, afin qu'il entendit sa confession. La malade reçut ensuite le viatique, et peu après elle expira dans les bras de Marie.

PRATIQUE.—Je me rappellerai sans cesse que pour m'assurer l'assistance de Marie à mes derniers moments, je dois tous les jours me montrer son fidèle serviteur.

PRIÈRE.

O ma tendre mère, quelle sera la fin de ce misérable pécheur qui est devant vous ? La crainte pénètre mes entrailles et dessèche jusqu'à la moelle de mes os, quand je pense au moment terrible où il me faudra rendre compte à Dieu de ma conduite, et que je me rappelle combien de fois, par mes péchés, j'ai mérité une sentence de réprobation. Mais, consolatrice des affligés, prenez pitié de moi, venez à mon secours en ces derniers moments, afin que le souvenir de mes péchés ne me jette pas dans le désespoir, et qu'aidé de votre secours, je combatte victorieusement le dernier combat. Ainsi soit-il.

Chapelet de l'Immaculée Conception. Litanies, etc.

HUITIÈME JOUR.

L'IMMACULÉE CONCEPTION DE MARIE.

*Tota pulchra es, amica mea, et
macula non est in te.*

Vous êtes toutes belle, ô ma bien-aimée il n'y a point en vous de souillure.

CANTIQUE DES CANTIQUES

L'Eglise en décrétant, le 8 décembre 1854, par l'organe de son Pontife infaillible, que Marie a été conçue sans la